

5^e Journal du Lot 5^e

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

UN NOUVEL ULTIMATUM

Les grandes puissances, mères et marraines du jeune Etat albanais, veillent autour du berceau du nouveau-né.

Deux d'entre elles, l'Autriche et l'Italie, l'accablent d'une sollicitude qu'on croira difficilement aussi désintéressée qu'elle se révèle ardente et jalouse.

A peine venue au monde, l'Albanie a montré ses griffes, elle s'en est servie contre le voisin Serbe. Celui-ci n'a pu que se défendre et chasser de son territoire l'invasion albanaise : un ultimatum de l'Autriche — et de l'Autriche agissant seule — l'a obligé à respecter les limites septentrionales de l'Albanie, telles qu'elles avaient été tracées par la Conférence de Londres. La mission que l'Autriche s'est ainsi attribuée à introduit un élément nouveau dans les questions si délicates que soulève la coopération de six grandes puissances appartenant à deux groupes rivaux ; elle constitue la revendication d'un rôle spécial de protection qui se justifie aux yeux du Gouvernement Austro-Hongrois par son « intérêt spécial ». De protection à protectorat, la désinence seule diffère ; il est vrai que le second suppose une reconnaissance internationale.

L'Italie, qui revendique le même titre à s'occuper de l'Albanie, n'a pas dû être la puissance la plus agréablement surprise par cet acte qui devait assurer à l'Autriche la reconnaissance « spéciale » des Albanais. L'Autriche avait marqué la première manche. L'Italie devait tenter de s'assurer la seconde. A l'intérêt autrichien dans l'Albanie septentrionale, il fallait opposer l'intérêt italien dans l'Albanie méridionale, à la protection de l'Autriche sur les accès de Scutari et Durazzo, celle de l'Italie sur les abords de Vullona, véritable clef de l'Adriatique. On revenait ainsi à la situation existante au moment où, pour contraindre le Monténégro à évacuer Scutari, l'Autriche avait commis l'imprudence d'admettre la division de l'Albanie en deux zones d'influences, se réservant la région septentrionale et laissant l'Italie libre d'agir au sud.

Il convient, pour déterminer les données de cette partie d'échecs diplomatique, de rappeler que la conférence de Londres a fixé sur la carte les frontières septentrionales de l'Albanie qui sépareront ce pays du Monténégro et de la Serbie : par contre, elle a laissé à une commission internationale, dans laquelle toutes les grandes puissances sont représentées, le soin de fixer celles qui seront établies du côté de la Grèce. La commission qui devra « tenir compte des langues parlées par les populations », s'est déjà mise à l'œuvre : aux termes des décisions de Londres, elle doit avoir achevé sa tâche à la fin de novembre, de telle sorte que les troupes grecques aient évacué à la fin de décembre les territoires attribués à l'Albanie. La commission se heurte, comme il était facile de le prévoir, à des difficultés considérables provenant du mélange des races et des langues dans les régions qu'elle parcourt. Les Grecs qui les habitent font valoir avec ardeur les arguments qui peuvent les unir à leur mère patrie et accusent violemment de parti-pris les commissaires de l'Italie et de l'Autriche, défenseurs officiels de la cause albanaise.

C'est à propos des travaux de cette commission internationale que vient de se produire un nouvel « ultimatum » adressé à la Grèce par l'Italie et qui serait à la fois le pendant et la revanche de l'ultimatum adressé le mois dernier à la Serbie par l'Autriche, si celle-ci n'avait eu l'habileté de s'y associer et d'enlever ainsi aux Italiens le bénéfice d'une influence qu'une action isolée aurait pu leur procurer sur les Albanais du Sud.

Le texte de la note identique remise au Gouvernement grec par l'Italie et l'Autriche a été publié. Il contient les lignes suivantes : « Le Gouvernement Italien a pris connaissance des procédés déplorables par lesquels les Grecs,

en terrorisant la population de plusieurs villages, ont empêché la commission de délimitation des frontières albanaises d'y vérifier la langue maternelle... Le cabinet de Rome est absolument décidé à s'en tenir à cette date (31 décembre), à laquelle devront être évacués, non seulement les territoires reconnus à l'Albanie, mais aussi les territoires contestés. »

Ces courts extraits font assez ressortir la singularité de la démarche italo-autrichienne. Il est étrange que deux puissances sur six qui collaborent à une même œuvre de délimitation prennent ainsi parti contre un des éléments de la population des régions à délimiter et veillent tenir le gouvernement grec responsable des difficultés rencontrées au milieu de cette population. Il n'est pas moins singulier que, sans accord préalable avec les auteurs d'une décision commune visant les territoires « délimités », elles prétendent la faire appliquer aux « territoires contestés ».

La prétention ainsi émise par deux des puissances faisant partie du concert européen d'interpréter seules ses décisions et de les faire appliquer à leur guise n'ira vraisemblablement pas sans soulever les protestations des autres puissances. A la Conférence de Londres, la France, l'Angleterre et la Russie, d'accord sur ce point avec l'Allemagne, s'étaient loyalement efforcées de maintenir l'accord entre les six grandes puissances et d'éviter leur division en deux groupes opposant la Triple Entente à la Triple Alliance. C'est ainsi qu'avaient pu être franchies, sans que la paix se soit trouvée sérieusement menacée, des crises d'une gravité intrinsèque autrement considérable que les difficultés aujourd'hui rencontrées par la commission internationale de délimitation de l'Albanie méridionale.

Les résultats obtenus par une politique de concessions et d'égards réciproques pourraient se trouver compromis à l'avenir par des actions isolées aussi peu justifiées et aussi hasardeuses que celle à laquelle l'Italie et l'Autriche viennent de se livrer au bénéfice de leur politique d'influence en Albanie. Mais il ne faut pas oublier que les deux puissances qui se sont ainsi isolées du concert européen n'ont été associées dans cette action que par leur rivalité même. Leur alliance commune, l'Allemagne, saura vraisemblablement les rappeler dans le rang, d'autant plus que l'Empereur Guillaume, beau-frère du roi de Grèce, ne saurait, en prenant résolument parti contre son hôte de Potsdam, le rejeter définitivement vers la Triple Entente.

Plus modeste est l'objet du litige gréco-albanais, ou plutôt gréco-italien qui porte sur l'attribution de quelques villages de montagnes et sur l'âge des femmes dont il convient que la commission internationale vérifie la langue maternelle, plus semble injustifiable l'emploi des procédés mis en œuvre par l'Italie et l'Autriche. Il est impossible que le « sens européen » ne finisse pas par l'emporter chez elles sur leur désir de s'assurer une position privilégiée dans les montagnes de l'Albanie.

T. STEEG,
député de la Seine,
ancien Ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 novembre

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion de la réforme électorale.

C'est l'article 21 qui est en discussion. Il est ainsi conçu :

« Si le nombre des suffrages d'une liste ou d'un groupement de listes atteint la majorité absolue du nombre des votants, la majorité absolue du nombre des sièges est attribuée à cette liste ou à ce groupement de listes. Chacune des autres listes — ou si la majorité absolue n'a pas été atteinte, chacune des listes — reçoit autant de sièges que le nombre des suffrages de cette liste contient de fois le quotient électoral déterminé, en divisant le

nombre total des votants par le nombre des députés à élire dans la circonscription ; les sièges restant à pourvoir sont répartis par le procédé des moyennes entre les groupements de listes et les listes isolées. »

M. Brun propose le renvoi de cet article à la Commission et la suspension de la discussion. Mais cette motion est retirée.

M. Lefèvre propose un amendement ainsi conçu :

« Chaque liste reçoit autant de sièges que le nombre des suffrages de cette liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges restant sont attribués, à la majorité relative par un scrutin de ballottage qui a eu lieu le dimanche suivant. »

Après discussion, cette motion est adoptée par 328 voix contre 222. Et la séance est levée.

Le nom gênant

M. Emile Combe a assisté au Congrès de Pau. Ne croyez pas à une mystification : M. Combe n'a pas manqué une seule séance du Congrès radical et s'est vivement intéressé à ses travaux.

Mais on pourrait se méprendre : M. Combe est un de nos confrères parisiens dont les opinions ne sont pas toujours les mêmes que celles de l'ancien président du Conseil. Il n'a de combiste que le nom.

Or, en arrivant à Pau, il s'aperçut qu'on avait oublié, en faisant sa malle, quelques objets indispensables. Il se rendit immédiatement dans un magasin, fit ses achats et, le plus naturellement du monde, donna son nom à la caisse :

— M. Emile Combe, tel hôtel. Le patron le regarda en dessous et, le client parti, il haussa les épaules. Déjà, la veille un faux télégramme n'avait-il pas annoncé au Congrès la mort de l'ancien président du Conseil ? Décidément, ces farces étaient du dernier mauvais goût... Et le commerçant se garda bien de faire la livraison.

Le lendemain, pourtant, le client revint et s'étonna de n'avoir rien reçu. Alors le patron le prit de haut.

— Mon cher Monsieur, lui dit-il sèchement, je ne suis pas plus bête qu'un autre. Je sais bien que M. Combe n'est pas à Pau. Allez plaisanter ailleurs.

C'est en vain que notre confrère voulut s'expliquer, le patron lui tourna le dos... Dans un autre magasin on lui rit au nez quand il donna son nom...

Alors il se rendit dans une autre maison et, résigné, il fit envoyer ses emplettes au nom de M. Emile Dupont, hôtel Un Tel.

Le poids des ans

Lorsqu'en cour d'assises ou en police correctionnelle un témoin dépose à la barre, il doit, après avoir déclaré ses nom, prénoms et qualité, indiquer son âge. L'accomplissement de cette formalité est en général fort douloureuse pour les femmes ayant largement dépassé la trentaine.

Aussi, à la question du président : « Quel est votre âge ? », s'empres- sent-elles ou de se rajeunir effrontément ou de répondre, d'une voix confuse « ... ante ans ».

Un magistrat malicieux avait l'habitude, en police correctionnelle, lorsqu'il voyait arriver à la barre une quadragénaire sémillante, de lui demander tout d'abord son âge. Puis la réponse obtenue, il ajoutait en souriant :

— Maintenant, madame, vous jurez de dire toute la vérité, rien que la vérité ?

M. Lemercier vient, à la onzième Chambre, d'inaugurer un système de répression, avant la lettre, à l'égard des femmes poursuivies sous l'inculpation de vol dans les grands magasins et qui bénéficient toujours, pour un délit primaire, de la loi Bérenger.

A ces prévenues, il ne pose pas

la question classique : « Quel est votre âge ? » mais il dit, par exemple, après avoir consulté le dossier : — Madame, vous avez 47 ans, n'est-ce pas ?

L'inculpée rougit et, devant la révélation en public de ce lourd amas d'années, commence presque à regretter le vol qu'elle a commis.

La première fois qu'il employa ce système de répression, M. le président Lemercier ajouta à mi-voix :

— Voilà la plus grosse peine que le Tribunal infligera à la prévenue.

L'ACANTHE DE MISTRAL

Dans le jardin de Maillane, où Frédéric Mistral promène sa glorieuse vieillesse, chaque plante a son histoire. Il y a la légende du mûrier, celle de l'herbe qui tue, celle de l'acanthé.

C'est cette dernière surtout que l'auteur de *Mireille* aime à conter.

Un jour, un ami lui apporta un débris de chapiteau corinthien, une feuille d'acanthé finement découpée. Mistral la mit dans son jardin, au pied de la terrasse, avec d'autres vestiges de sculptures antiques.

Mais bientôt, la vieille pierre s'enuya. « Pourquoi n'y a-t-il pas d'acanthé dans ce jardin ? » murmura-t-elle.

Une fourmi qui passait l'entendit, et comme il n'y a pas d'acanthé à Maillane, la petite bête en alla chercher une graine sur la côte méditerranéenne.

Et, quand un incrédule sourit, Mistral lui montre, au pied d'un mur, les larges feuilles vertes de l'acanthé épineuse, et s'écrie :

— Pourtant, ce n'est pas le roi René qui l'a plantée, hein ? Ni vous non plus...

Publicité

On lit à la devanture d'un mastroquet de la rue Saint Jacques :

Tous les samedis, poule au gibier domestique.

Le dimanche, poule au gibier sauvage.

A la vitrine d'un commerçant de la rue Valette :

A céder commerce pour vieille dame d'occasion Modeste, mais bonne affaire.

Avenue d'Italie, à Paris, à la vitrine d'un boulangier :

Spécialité et dépôt du pain viennois garanti de l'Exposition universelle de 1878

INFORMATIONS

Election législative

SEINE

4^e circonscription de Sceaux

Inscrits, 30.121. — Votants, 20.978.

Ont obtenu :

MM. Coutant fils, soc.	indépendant.....	9.116 voix.
Martin, soc. unifié....	Bertrand, libéral....	7.252 —
Leviassal, radical....	Blancs et nuls, 503.	2.135 —
Blancs et nuls, 503.		1.949 —

Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Jules Coutant, socialiste indépendant, récemment décédé, qui avait été élu aux élections générales de 1910 (1^{er} tour), par 13.388 voix contre M. J. Martin, socialiste unifié, qui en avait obtenu 5.003.

M. Barthou parle de l'École

Dimanche, inaugurant une Ecole normale d'institutrices et un collège de jeunes filles à Saint-Germain-en-Laye, M. Louis Barthou, président du Conseil, a prononcé un discours sur ce triple thème : Tolérance, liberté d'opinion, laïcité nécessaire.

« Il est nécessaire qu'on mette fin à une situation qui risquerait

de devenir déshonorante dans une démocratie comme la nôtre.

« En assurant la fréquentation scolaire, on ne portera atteinte à la liberté de conscience de personne ; on mettra simplement fin à des abus intolérables. Ces mesures, une fois de plus, je demanderai à la Chambre de les voter. »

Un banquet a eu lieu ensuite, où M. Barthou a de nouveau pris la parole.

On vote dans l'isolement à Ivry-sur-Seine

C'est la première fois, dans une élection importante, qu'ont fonctionné à Ivry et à Vitry, les isolements prévus dans la loi du 29 juillet dernier, sur la liberté et le secret du vote.

Comme on sait, les électeurs des cantons d'Ivry et de Villejuif étaient appelés à élire un député, en remplacement de M. Jules Coutant, décédé.

Cette élection, qui appelait aux urnes 30.000 électeurs, a permis de se rendre compte comment les nouvelles dispositions législatives fonctionneront en mai prochain.

De nombreuses villes de France, parmi lesquelles Lyon, Marseille, Lille, Rouen, etc., ont envoyé à Ivry, des délégués qui ont examiné le fonctionnement des isolements.

Deux cabines à six isolements étaient installées dans la salle de vote. Le premier adjoint avait fait placer l'ouverture des urnes perpendiculairement à l'électeur, de façon à s'assurer facilement que deux enveloppes ne fussent pas introduites à la fois.

Il n'y a eu que peu de tâtonnements. Dès qu'on leur indiquait l'entrée, les électeurs comprenaient.

Notons que l'isolement n'arrête nullement la rapidité du vote, puisque, devant l'urne, les électeurs faisaient la queue en attendant la vérification de leurs noms sur les listes.

Le cas du général Faurie

Le général Faurie, ancien commandant du 16^e corps d'armée, a comparu lundi devant le Conseil d'enquête pour répondre de l'acte d'indiscipline dont il s'est rendu coupable, « en adressant au ministre de la guerre une lettre incorrecte et en la livrant à la publicité à la veille de la décision du Conseil supérieur de la guerre, qui le mettait en disponibilité pour insuffisance dans le commandement au cours des grandes manœuvres de 1913 ».

Le Conseil d'enquête par 4 voix contre 1, a décidé que le général Faurie avait commis contre la discipline la faute grave qui lui était reprochée.

C'est au ministre de la guerre qu'il appartient de statuer.

Les obsèques des victimes de Melun

Les obsèques des agents et sous-agents du service ambulancier des postes, qui ont trouvé la mort, victimes du devoir, dans l'accident de chemin de fer du 4 novembre dernier, ont été célébrées samedi matin, à la gare de Lyon, avec une grande solennité.

La cour d'arrivée de la gare était tendue de draperies noires. Les quinze cercueils, rangés côte à côte, entourés de torchères, de plantes vertes et de fleurs, disparaissaient sous les couronnes.

Les honneurs militaires étaient rendus par la garde républicaine et le 46^e régiment de ligne, dont la musique a joué des marches funèbres.

Le Président de la République s'était fait représenter par le lieutenant-colonel Pénelon, de sa maison militaire.

M. Louis Barthou, président du conseil, s'était fait représenter par M. Pierre Marcel, chef adjoint de son cabinet.

M. Massé, ministre du commerce, a été reçu par M. Derville, président, entouré de tout le conseil d'administration de la compagnie P. L. M.

Des discours ont été prononcés

par M. Tintignac, secrétaire général de l'Association générale des agents des P. T. T., Vallet, secrétaire du groupe des ambulants, Sasso, au nom de la fédération postale italienne, Delaroue, maire de Melun et Massé, ministre du commerce.

Le Confit Balkanique

La paix définitive est proche

Les délégués turcs ayant informé le ministre des affaires étrangères qu'ils avaient reçu les instructions attendues, M. Panas a fixé à quatre heures la séance de reprise des pourparlers grecs-turcs. Auparavant, M. Panas a insisté afin que des assurances catégoriques lui soient données que toutes les instructions attendues étaient arrivées, afin d'éviter tout nouvel attermoiement.

L'attitude de l'Allemagne au cours des difficultés austro-italo-grecques.

La « Vita » publie une note d'analyse officielle relevant l'importance de la communication de l'Allemagne à la Grèce. Cette communication démontre la solidarité de la triple alliance. L'Autriche et l'Italie ne visent que l'exécution des décisions de Londres. L'Italie n'a nullement l'intention d'humilier la Grèce avec laquelle elle souhaite d'entretenir les meilleurs rapports d'amitié.

Les chances d'accord turco-grec

Les nouvelles reçues d'Athènes sont très optimistes. Les séances officielles commenceront, pour discuter les termes des articles du traité de paix, dans une dizaine de jours. Cependant, suivant certains renseignements, la discussion roule sur des points importants, tels que les Vakoufs et les Muftis, et surtout l'option des annexés, car la Sublime Porte demande que tous les habitants originaires des territoires annexés optent pour la nationalité hellénique qui quitte la Turquie sans conserver le droit d'y revenir ou de s'y établir.

La Grèce paraît intransigeante sur cette question ainsi que la Turquie. Toutes les deux motivent leur attitude par le désir d'éviter de graves complications futures.

Petites Nouvelles

A Bessières (Haute-Garonne), un domestique est tombé dans une cuve en procédant au décuveau. A son appel, le fils Cabanes est accouru et est tombé également dans la cuve. M. Cabanes père voulut aller au secours des victimes, mais il est tombé à son tour et n'a pu remonter. On n'a retiré que trois cadavres.

— Un pétard a éclaté sous les fenêtres du ministère de l'intérieur, à Madrid. L'explosion a été bruyante, mais l'engin n'avait aucune puissance. On suppose qu'il s'agit d'une plaisanterie de mauvais goût.

— Un taureau Durham, champion de la récente exposition de la Société rurale de Buenos-Ayres, a été adjugé pour la somme de 186.560 fr.

— Comme prélude à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Institut Pasteur, le savant directeur de l'Institut, le docteur Roux, a reçu une médaille commémorative frappée à son effigie en témoignage de l'attachement profond et de la respectueuse admiration de ses élèves.

— Un homme inconnu vient d'être découvert à Boissy-le-Roi, près de l'écluse des Vives-Eaux. Le malheureux avait les bras et les jambes liés avec une forte ficelle. Le corps qui ne porte pas de blessures apparentes, paraît avoir séjourné dix ou quinze jours dans l'eau. On n'a trouvé sur lui aucun objet, ni papiers, ni argent ni bijoux. C'est un homme de quarante-cinq à cinquante ans, de 1 m. 75 de taille et de forte corpulence.

CAUSERIE

LA PETITE PROPRIÉTÉ MUTUALISTE

Qui n'a entendu chanter les douces du *home* anglais, ses joies intimes, et les mille agréments pratiques de la vie saine qu'on y mène ? Sauf naturellement dans les vastes agglomérations urbaines, où règne avec tyrannie l'habitation collective, la famille anglaise aime à s'isoler dans son « chez soi », parmi la verdure et les fleurs ; il ne lui faut, pour cela, qu'une simple petite maison, propre et bien aérée, quelques arbres autour, et des géraniums sur une pelouse soigneusement fauchée.

Ce goût du *home* pénètre, à vrai dire, de plus en plus avant chez nous ; voilà bien une vingtaine d'années que la petite bourgeoisie, les petits commerçants prospères ou retirés, ont envahi la banlieue pittoresque de la capitale, et s'y font construire des cottages parfois longtemps rêvés ! Ainsi des villes entières ont surgi du sol, aux dépens des grands domaines ou même des terrains cultivés ; il ne faut pas s'en plaindre, la vitalité française y trouve son compte.

Cependant la masse du peuple, la collectivité ouvrière étaient restées jusqu'ici étrangères, ou presque, à cet exode urbain, bien qu'elles ne fussent pas les moins intéressées à participer au mouvement. Les moyens pratiques, matériels, financiers leur manquaient pour prendre leur part de cette appréciation campagnarde, et l'on ne voyait pas trop comment tant de pauvres travailleurs, à qui les exigences de la vie quotidienne ne permettent pas de remplir le bas de laine, pourraient être appelés un jour à bénéficier de ces conditions nouvelles de l'existence.

Il faut reconnaître que différentes lois récentes ont modifié en tout ou partie cette situation et que l'accession des petites bourses à la propriété individuelle a été singulièrement facilitée.

Comme le dit M. Alfred Leybach dans une excellente petite brochure intitulée : « Ce que tout le monde doit savoir sur les Habitations à bon marché et la petite Propriété », et que devraient connaître tous ceux qui aspirent à un peu plus de liberté et de mieux être, « le travailleur le plus modeste peut désormais devenir propriétaire d'un champ, d'un jardin ou d'une maison. Une économie de quelques sous par jour, ajoutée au loyer payé en tant que locataire, suffit pour se libérer envers la Société qui a consenti le prêt ou construit la maison. Par une assurance temporaire en cas de décès, d'un coût minime, la possession de l'immeuble est assurée à la famille en cas de décès de son chef. S'il vient à décéder, la Caisse d'assurance paie le solde de la dette et l'immeuble reste la propriété de la famille. »

Le non-mutualiste, désireux d'acquiescer une maison, un champ ou un jardin, pourra s'adresser aux sociétés de crédit immobilier, aux sociétés anonymes ou coopératives d'habitations à bon marché ; mais il devra prendre garde de ne traiter qu'avec des sociétés approuvées, c'est-à-dire avec des associations dont les statuts ont reçu l'approbation du Ministre du Travail et limitent le revenu des actions à 4 0/0, dans le cas contraire, il s'exposerait à devenir la victime d'une de ces nombreuses entreprises « qui se parent du titre de Société d'H. B. M. pour mieux exploiter les malheureux qui tombent sous leurs griffes. »

Quant au mutualiste, il pourra désormais faire appel, lorsqu'elles auront pris leurs dispositions à cet effet, aux associations fonctionnant sous le régime de la loi du 1^{er} avril 1898 : c'est par la Mutualité même qu'il deviendra petit propriétaire.

Si notre institution n'a pas encore été habilitée par la loi pour employer l'ensemble de ses capitaux à la construction directe des habitations à bon marché, du moins a-t-elle été autorisée légalement — en attendant mieux — à affecter une partie de ses fonds disponibles en compte courant à la Caisse des Dépôts, aux cautionnements exigés par l'Etat pour faire, au taux de 2 0/0 l'an, des avances aux sociétés de crédit immobilier.

Nos sociétés ou unions de sociétés conservent pour les sommes ainsi destinées aux cautionnements le taux de faveur de 4 1/2 pour cent. Ainsi peuvent-elles, sans rien perdre des avantages de la loi de 1898, faire profiter largement leurs adhérents des bienfaits de la petite propriété.

Ce serait encore un exemple à suivre pour nos caisses de retraites ouvrières ; et nous ne ferions en cela qu'imiter ce qui s'est fait en Allemagne où, sur un avoir total de deux milliards de marks, représentant la fortune de ces caisses, un milliard a été employé en placements sociaux.

La question de l'habitation ouvrière et populaire ne commencera vraiment à recevoir de solution que lorsqu'une importante partie de la population, c'est-à-dire la plus menacée, aura été tirée des sombres cahots où elle s'étiolait et succombe. Que les mutualistes le comprennent, eux qui parmi leurs six millions de camarades, comptent certainement des centaines de milliers de parias de l'habitation, et que ceux qui ne sont pas mutualistes le deviennent, afin de trouver dans la collectivité l'appui fraternel et efficace qui leur permettra de s'arracher, avec leurs familles, à leur destin de souffrance et de mort !

Léopold MABILLEAU,

CHRONIQUE LOCALE

Le conditions de l'Unité

L'unification des groupes radicaux se poursuit au Parlement sous l'énergique direction de MM. Caillaux, Pelletan et Malvy.

Malgré les pièges tendus par l'opposition modérée sous les pas de nos amis, nous attendons avec confiance les résultats de leurs efforts, espérant que les tentateurs en seront pour leurs frais d'imagination tactique.

Voici, en effet, que le *Temps*, par une manœuvre assez lourde, s'efforce de rejeter le nouveau groupement sur son extrême gauche, prenant texte des dispositions des règlements relatives à l'adoption du programme minimum élaboré par le Congrès de Pau.

Nous avons dit, quant à nous, ce que nous pensions de cette élaboration préalable d'un programme par un congrès insuffisamment compétent. Nous pensons que nos amis feront sagement de s'en tenir, dans la constitution du nouveau groupement, beaucoup plus au sens général et aux tendances politiques des résolutions de Pau, qu'aux dispositions de détail sur lesquelles des divergences nous paraissent permises.

Exiger des adhérents du Parti qu'ils adoptent sans restriction l'avis du Congrès au sujet du temps de durée du service militaire, par exemple, c'est, nous semble-t-il oublier que le président actuel du comité exécutif avait, lors de la discussion de la loi de trois ans, proposé, d'accord avec Paul Bourcier, une solution transactionnelle, fixant le temps de service à trente mois.

Est-il dans l'esprit de personne de demander à M. Caillaux qu'il se déjuge et qu'il incline son opinion de

parlementaire avisé, judicieux et compétent, devant l'ardeur généreuse, mais indécisive du congrès qui le porta cependant à la présidence !

S'il ne paraît pas possible de demander à M. Caillaux d'opter entre le parti radical et le service de trente mois, pourquoi le serait-il de mettre en demeure tel autre adhérent du Parti, de choisir entre son opinion personnelle, loyalement motivée et l'un des points quelconques des résolutions de Pau.

Il est manifeste, à nos yeux, que l'opposition modérée s'efforce en ce moment d'égarer nos amis en leur donnant, insidieusement, des conseils d'intransigeance.

Nous sommes persuadés que le piège sera évité et que l'unité se fera non pas sur le texte intangible du congrès, mais sur un élan réformateur commun, et un concert de bonnes volontés, d'où les promoteurs du mouvement unitaire sauront bannir toute rigoureuse exagération.

Et quelles que soient les apparences ou les velléités d'intransigeance, nous savons que l'intérêt même et l'avenir du parti inclineraient vite nos amis aux interprétations libérales et conciliantes.

Mais autant nous comprendrions mal leur rigueur doctrinale, autant nous blâmerions leur indulgence en ce qui concerne les règles même d'adhésion.

La sévérité de la discipline nous est ici imposée par l'histoire même de notre parti, au cours de ces dernières années. Il nous paraît désormais nécessaire, suivant les prescriptions du règlement, d'exiger des futurs adhérents, un acte d'adhésion formel aux bureaux du comité de la rue de Valois.

Il nous paraît également nécessaire de considérer comme incompatible avec l'adhésion à d'autres groupes politiques l'inscription aux bureaux du comité, et de sanctionner par la radiation pure et simple cette incompatibilité.

Il n'est pas dans l'esprit des promoteurs de l'unité de séparer le nouveau groupe, par un infranchissable fossé, du groupe de l'Alliance démocratique, dont M. Caillaux lui-même fut un membre éminent. Mais il convient dans un but de loyauté politique, de laisser son indépendance et son génie propre à chacun des groupes parlementaires qui représentent l'opinion française dans le Parlement.

Le nouveau groupe radical unifié, constitué sur la base d'adhésions sérieuses et exclusives et de tendances doctrinales loyales et ferventes, se gardera, dans son action politique de toute manie d'exclusion. Il évitera les procès de personnes et de tendances qui ont enlaidi la figure historique d'un parti voisin.

Il excusera, comme il convient, à l'entrée, d'une manière objective, sa police nécessaire de recrutement, et n'aura ensuite d'autre règle, dans l'action réformatrice ou gouvernementale à venir, que de préserver, dans la loyauté commune, le libre élan doctrinal de chacun.

Salomon BACH.

M. de Monzie au Havre

M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, est arrivé au Havre. Il a procédé à l'inauguration de l'Institut commercial maritime.

M. de Monzie a reçu les délégations de Syndicats de mécaniciens, pilotes, capitaines au long cours et agents du service général.

Un banquet a été offert à M. de Monzie par la Chambre de commerce dans le hall de la gare maritime.

Le nouveau parti radical

150 députés ont donné leur adhésion au nouveau groupe radical et dès lundi ce groupe a constitué son bureau qui comprend MM. Caillaux, radical, Renoult, radical socialiste et Raynaud, républicain de gauche.

Le nouveau groupe réunit ces républicains qui ont toujours protesté contre les alliances avec la réaction et qui au premier plan de leur programme, inscrivent et les réformes sociales et la défense des lois laïques.

On peut dire à présent, qu'avec le nouveau groupe, le parti radical n'assistera plus à ces divisions si nombreuses, à ces lâchages impudents que dans maints votes de principe même, commettaient de soi-disants radicaux.

Que sur des questions de détail, d'intérêt particulier, l'unité ne soit pas toujours observée, cela n'a aucune importance : l'essentiel c'est qu'à l'avenir le parti radical puisse dire que son programme sera défendu, soutenu par les élus qui se seront, pendant la campagne électorale, réclamés du Parti.

Ce n'est pas encore la réorganisation du bloc pour lequel divers socialistes n'ont aucune sympathie, et cela se conçoit de leur part, puisqu'ils tiennent leur mandat plutôt des électeurs que des républicains.

Mais les républicains seront bien obligés de recourir à une union étroite s'ils veulent arrêter les cléricaux dans leur action contre nos institutions.

Nos adversaires se sentent de plus en plus encouragés à relever la tête : et le cri que pousse l'évêque d'Orléans « fermons nos écoles » pourrait, s'il était écouté par les catholiques, être l'avertissement d'un danger pour la République.

Les écoles fermées, ce sont des centaines de mille écoliers qui viennent dans les écoles laïques qui certes ne sont pas prêtes pour recevoir un si grand nombre d'élèves. Evidemment, ce serait un mauvais tour à cette heure, que les cléricaux joueraient à la République.

Mais de plus, les écoles cléricales fermées, l'argent qui servirait à leur entretien, serait dépensé, à l'avenir, pour l'organisation des patronages. Or, ce sont ces patronages qui constituent pour les cléricaux, le meilleur moyen de recruter des adhérents à leur cause politique.

L'œuvre des groupes républicains est donc, sans retard, de prendre toutes les mesures nécessaires pour parer aux inconvénients momentanés de l'organisation cléricale. C'est pourquoi, la constitution du groupe radical unifié permettra à ce groupe d'étudier les moyens d'organisation efficace, auxquels se rallieront bien tous les républicains de la Chambre quand ils constateront enfin — ce qu'ils ne veulent pas encore voir — l'effort énorme des cléricaux contre la République.

L. B.

Au 7^e

M. Chaume, capitaine au 7^e d'infanterie, passe au 3^e zouaves.
M. Auger, capitaine au 7^e, passe au 1^{er} régiment étranger.

Ponts et Chaussées

M. Coutrix, commis de 1^{re} classe des Ponts et Chaussées à Lalbenque, est élevé au grade de commis principal de 2^e classe.
Nos félicitations.

L'appel des bleus de vingt ans

On annonce que la classe 1913, la classe de vingt ans, ne sera pas appelée sous les drapeaux avant le 25 courant.
L'état-major général de l'armée a proposé au ministre de la guerre

les dates des 26, 27 et 28 courant pour l'appel des hommes du service armé et des services auxiliaires.

Chemin de fer

L'Officiel publie un décret désignant les lignes de chemins de fer sur lesquelles la durée du trajet est réduite à 24 heures par fraction indivisible de 200 kilomètres pour les animaux ainsi que pour les marchandises de la 1^{re} et de la 2^e série des tarifs généraux de chaque Compagnie.

Parmi ces lignes, nous relevons celles de Brive à Montauban et de Montsempron-Libos à Cahors.

La mise en vigueur de cet arrêté aura lieu le 1^{er} janvier 1914.

Hôpital-Hospice de Cahors

Fondation Teyssieyre

La Commission spéciale instituée par le testateur s'est réunie lundi, 10 courant, à l'Hôpital-Hospice en vue de l'attribution de la somme de cinq cents francs au père ou à la mère d'une famille nombreuse.

Le bénéficiaire de cette libéralité est M. Cambou Pierre, ouvrier menuisier, rue de Coty, n° 2, à Cahors, père de sept enfants vivants.

Au Conseil de Préfecture

Le Conseil de préfecture du Lot vient de rendre une décision fort intéressante et qui mérite d'être signalée à l'attention des municipalités aussi bien que des entrepreneurs de travaux publics.

En 1911, la ville de Gourdon faisait procéder, au moyen d'un cylindre à traction animale, au rechargement du « tour de ville ». Le cylindre était, le soir, laissé sur la place du Roc, sans éclairage spécial. Il advint qu'un soir, vers minuit, M. Léon Ousset, rentrant chez lui, heurta violemment du front le timon du rouleau, eut l'os frontal enfoncé et mourut au bout de dix-huit mois après deux opérations successives du trépan.

Sa jeune veuve a intenté un procès à la ville de Gourdon qu'elle a voulu rendre responsable de l'accident qui a occasionné la mort de son mari.

Après enquête sur les lieux et après plaidoirie de M^e Lacaze pour Mme veuve Ousset, de M^e Alibert pour la ville de Gourdon, le conseil de préfecture vient de rendre un arrêté qui condamne la ville de Gourdon à payer 12.000 francs de dommages, dont 5.000 pour la veuve et 7.000 pour son enfant mineur. Tous les frais sont à la charge de la ville.

Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy

Grâce à l'impresario du Groupe local, les réunions amicales de dimanche 16 novembre s'annoncent comme tout à fait dignes de la Ville de Gramat et de ses hôtes. Les adhésions sont déjà nombreuses.

Nous rappelons que l'Assemblée Générale aura lieu à la mairie à 10 heures et que le banquet sera servi midi dans les salons de l'Hôtel de Bordeaux.

Horrible mort

Dimanche soir, vers 17 heures, les habitants de la rue de la Mairie, informés que leur voisin, M. Roumigières, horloger, âgé de 44 ans, était très malade, se rendirent dans son magasin.

Ils constatèrent, en effet, que l'état de Roumigières nécessitait des soins immédiats.

M. le docteur Mendailles prévenu ordonna le transfert à l'hospice de Roumigières où il fallut le ligotter pour le maintenir et pour lui donner quelques soins, car il était devenu fou.

Mais le soir même à 21 heures, le malheureux horloger rendait le dernier soupir.

Cette affreuse mort a surpris tous ceux qui connaissaient Roumigières.

res : depuis quelques jours, il se plaignait de violents maux de tête, mais rien ne faisait prévoir un pareil dénouement.

Roumigières qui, depuis plusieurs années, était installé comme horloger dans la rue de la Mairie, avait acquis l'estime et la sympathie de tous ceux qui le connaissaient.

C'était un commerçant très serviable, un ouvrier très habile.

Les obsèques ont eu lieu mardi matin à 8 heures : de nombreux amis ont accompagné à la gare le corps du malheureux horloger qui a été transporté à Montauban où résident sa mère et sa sœur.

Nous adressons à la famille si éprouvée nos sincères condoléances.

Caisse d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail

AVIS

MM. les présidents des Mutuelles-Bétail de l'arrondissement de Figeac sont invités à assister à une réunion qui aura lieu le 16 novembre courant à 2 heures du soir à la mairie de Figeac.

Cette réunion sera présidée par M. Douaire, Directeur des services agricoles du Lot. Il exposera les modifications proposées au fonctionnement actuel des Mutuelles locales et de la Caisse de réassurance contre la mortalité du bétail du Lot.

En Appel

M. F..., condamné lundi par le tribunal correctionnel à 1 mois de prison avec sursis, pour recel, fait appel de ce jugement.

Liste des jurés

Voici la liste des jurés qui seront appelés à siéger à la session de la cour d'assises qui s'ouvrira à Cahors le 8 décembre, sous la présidence de M. Marquis-Sébie, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

MM.

Sauvagnac, maire de Bagnac.
Gaillard, maître d'hôtel à Francoules.
Lacombrade, propriétaire à Viazac.
Guiraudet, conducteur des Ponts et Chaussées à Cahors.
Salvat, limonadier à Gourdon.
Lagarigues, maréchal-ferrant à Lacapelle-Marival.
Gache, ferblantier à Montcuq.
Salgues de Génies, propr. à Marcilhac.
Pezet, maire de St-Chels.
Dujol, retraité à St-Cernin.
Ourcival, propriétaire à Escamp.
Lashorie, propr. à Labathude.
Granet, agent-voyer à St-Germain.
Bourdarie, maire à Ginouillac.
Aymard, propriétaire à Frayssinet-le-Gélat.

Pouzalgues, propriétaire à Miers.
Thibaut, tailleur d'habits à Montcuq.
Montin, maire de St-Sozy.
Tanays, négociant à Prayssac.
Bessières, maire de Cambayrac.
Mostolac, propriétaire à Cézac.
Artigales, mécanicien à Cahors.
Delmas, Joseph, agricul. à St-Cirq-Lapopie.

Laquière, propriétaire à Vayrac.
Murat, greffier à Cahors.
Lousset, commis greffier à Puy-l'Évêque.
Fontès, notaire à Varaire.
Gouzou, propriétaire à Lusagne (St-Hilaire-Bessonies).
Bourdet, notaire à Milhac.
Monnéja, propriétaire à Lissac.
de Roaldès, rentier au château de Figeac (Montcuq).
Lavergne, adjoint au maire de Larroque.

Bessière Auguste, propr. à Larroque-Toirac.
Bourdet Paul, maire au Roc.
Auricombe, propr. à Reilhaguet.
Bennet, maire de Gagnac.

Jurés supplémentaires

MM.

Cahier, professeur à l'Ecole Normale, à Cahors.

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE
Diane et Blanche

XXXIV

Un messageur de mauvaises nouvelles

— Mais, quel honteux intérêt le pousse ?

— Ne le devinez-vous pas ? Gontran, dans son insatiable avidité, espère devenir le maître de cette fortune qu'il convoite et qu'on enlève à votre père...

— Et je ne puis pas, moi, moi la fille de celui qu'on veut dépouiller, m'opposer à cette infamie ?

— Hélas ! vous ne pouvez rien... vous n'êtes qu'une enfant...

— Mais il n'en est pas de même de ma sœur, n'est-ce pas ? elle peut protester, elle peut repousser de toutes les forces de son indignation l'enquête odieuse et sacrilège provoquée par mon misérable frère ?

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas

Raoul baissa tristement la tête
— Vous vous taisez ! s'écria Blanche. Raoul, pourquoi vous taisez-vous ?

— Ne comptez pas sur votre sœur, balbutia M. de Simeuse.

— Oh ! je sais qu'elle est votre ennemie, et qu'elle est devenue la mienne, depuis... depuis que nous nous aimons... Mais sa haine pour nous ne peut remonter jusqu'à mon père, et je suis bien certaine, moi, que Diane défendra le noble vieillard !

Pour la seconde fois Raoul répondit :

— Ne comptez pas sur votre sœur... Blanche regarda fixement celui qui lui parlait ainsi.

— Voyons, dit-elle, que savez-vous ? Ce ne peut être sans raison que vous accusez ma sœur, à l'avance, d'une infamie à laquelle la raison se refuse à croire...

Raoul hésitait.

Blanche s'écria :

— Ne voyez-vous donc pas que j'attends ?... Ne voyez-vous donc pas que je veux connaître la vérité, quelle qu'elle soit ?

— Vous avez raison ! dit alors M. de Simeuse. A quoi bon me taire ? Ce que je voudrais vous cacher, ne le sauriez-vous pas dans un instant !

— Eh bien ?

— Eh bien ! cette requête honteuse, ce fatal appel auquel les magistrats ne pouvaient se dispenser d'obéir,

Gontran seul ne l'a pas signé...

— Et... qui donc avec lui ?

— Votre sœur !

— Ah ! c'est impossible ! On vous a trompé, Raoul... Je vous dis que c'est impossible !

M. de Simeuse baissa la tête et garda le silence.

Blanche reprit :

— Je ne croirai que si vous avez vu ! avez-vous vu ?

Raoul répondit :

— J'ai vu...

Le visage de la jeune fille se décomposa. Elle fut prise d'un accès de rire nerveux effrayant à voir, horrible à entendre, qui ressemblait au rire effroyable de la folie et qui s'éteignit peu à peu pour finir dans un long sanglot.

— Diane a signé !... balbutia-t-elle ensuite, Diane appelle la couronne d'épines sur les cheveux blancs déshonorés de notre père !... Mon cœur se brise ! je voudrais mourir !... Diane a fait cela !... oh ! mon Dieu !... On viendrait maintenant, Raoul, on viendrait me dire que vous avez commis un crime, je le croirais... Oui, je le croirais, puisque Diane a fait cela...

Pendant quelques secondes, une prostration absolue sembla s'emparer de la jeune fille.

Elle s'était assise, la tête inclinée sur sa poitrine ; ses larmes tombaient, pressées comme les gouttes d'une pluie d'orage, sans qu'elle

songeât à essuyer ses paupières gonflées.

Mais nous savons déjà qu'une réelle énergie se trouvait au fond de cette douce nature et de ce cœur aimant.

La réaction ne se fit point attendre. Blanche se releva ; la source de ses larmes parut se tarir tout à coup ; les pleurs disparurent de ses yeux profonds pour faire place à de sombres éclairs.

— Ah ! s'écria-t-elle d'une voix où vibraient les notes métalliques de l'indignation et de la colère, Diane a fait cela !... Diane a signé ! et cependant, à l'heure où les hommes de la justice arrivent, appelés par elle, pour rayer le vieillard du livre des vivants, car ce qui le menace est pire que la mort, à cette heure Diane, auprès de lui, joue la comédie lâche et misérable d'une immense tendresse et d'un amour sans bornes !... A ce noble front penché elle donne les baisers de Judas ! Elle semble attentive... elle épie !... On croit voir une fille pieuse veillant sur son père adoré... c'est un espion qui guette et qui va dénoncer au juge ce qu'il aura surpris ! O mon père, veuille le ciel que votre intelligence endormie se réveille assez tôt pour faire justice de tant d'infamie ! Si ce réveil arrivait trop tard, mieux vaudrait qu'il n'arrivât jamais...

Un bruit de chevaux et de roues venait d'attirer l'attention de Raoul du côté de la cour d'honneur.

Il s'approcha de l'une des fenêtres donnant sur cette cour, et, après avoir regardé, il dit avec un trouble facile à comprendre :

— Les voici... les voici déjà !

— Qui donc ? demanda Blanche.

— Ceux dont tout à l'heure je vous annonçais la funeste visite...

— Les hommes de loi, n'est-ce pas ?

— Oui... répondit Raoul.

La jeune fille s'approcha de la fenêtre à son tour.

Quatre personnes venaient de descendre d'une berline de bonne apparence appartenant au procureur du roi.

Gontran, debout sur le perron, recevait les arrivants et prodiguait à deux d'entre eux tous les témoignages extérieurs du plus obséquieux respect.

Une cinquième personne, arrivée à cheval, mettait pied à terre au moment où le cocher du magistrat dirigeait la berline vers les bâtiments isolés renfermant les écuries et les remises du château.

Ce cinquième visiteur n'était autre que Marcel de Labardès.

— Mademoiselle Blanche, murmura le jeune homme, dans quelques secondes ils entreront dans le salon... Quel parti jugez-vous convenable de prendre ?

— Je vais rejoindre mon père ! répondit fermement la jeune fille. Je vais, si Dieu permet qu'il m'entende,

lui crier : *Force et courage !* je vais briser les cordons du masque hypocrite qui depuis si longtemps cache le visage de ma sœur !... je vais enfin arracher ce masque et le fouler aux pieds !...

Et Blanche sortit du salon.

XXXV

Une résurrection

Le matin de ce même jour des affaires importantes appelaient Marcel de Labardès à Toulon.

Raoul s'était offert pour l'accompagner et tous les deux avaient fait la route à cheval.

Vers deux heures de l'après-midi, les affaires de Marcel se trouvant terminées, l'ex-capitaine et son fils adoptif avaient repris le chemin de la villa, au pas de leurs montures, à cause de cette chaleur étouffante que nous avons signalée déjà.

Au moment où les cavaliers sortaient de la ville, la voiture du procureur du roi, menée avec une prudente lenteur, en sortait également. L'attelage de la berline n'allait qu'au petit trot, mais Marcel et Raoul ayant adopté une allure plus modeste encore, ils furent atteints et ils allaient être dépassés, quand une tête sortit de la berline et quand une voix cria :

Girma, chef de bur, à la Préfecture. Mauriès, négociant à Cahors. Delrieu, commis des Ponts et Chaussées à Cahors.

Tribunal correctionnel

Audience du 10 novembre 1912

LES VOLS DE L'ABATTOIR

Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire des vols à l'Abattoir de Cahors.

Les deux jeunes gens, auteurs des vols, sont condamnés à 1 mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

VAGABOND

Le nommé Lanusse, Jacques, 51 ans, terrassier, est poursuivi pour vagabondage. 1 mois de prison.

ABUS DE CONFIANCE

Le sieur Fages, Louis, agent d'affaires à Cahors, 41 ans, était poursuivi pour abus de confiance au préjudice de M. Séval, boulanger à Cahors. Après plaidoirie de M. Martin, Fages est acquitté.

Théâtre de Cahors

L'Amour en Manœuvres

Le 19 Novembre au Théâtre de Cahors nous aurons une excellente représentation de *L'Amour en Manœuvres*, de MM. Paul Gavault et Monézi-Eon, les rois du rire, par l'excellente troupe de M. Manzoni, ex-administrateur général des Tournées Frédéric Achard.

Raconter ce vaudeville est chose impossible. Les situations les plus baroques, les scènes les plus amusantes les unes que les autres, font un effet prodigieux.

Quoi de plus drôle en effet que les scènes du télégraphe sans fil, du major Popolesku, etc., etc.

Les artistes se surpassent les uns les autres et rivalisent de talent et d'entrain.

M. Manzoni, l'impresario, l'excellent jeune premier du Théâtre Antoine, est inimitable dans son rôle.

Le comique intense de M. Pitiot, l'élégance de Mlle Cernal, la joie échevelée de M. Ténac, la grâce de Mlle Rivort, la bonhomie de M. Pujole, l'ahurissement de M. D'Amor, la sobriété de Mlle Raphaël, le jeu sûr de M. Charmy, etc., etc. Enfin, la troupe de 16 artistes qui jouent la pièce, sont tous excellents.

Du reste, la tournée obtient partout un succès considérable.

La soirée commencera à 8 h. 1/2 par *Ton Coq et Ma Poule*, comédie charmante en un acte de M. Monézi-Eon. L'un des auteurs de *L'Amour en Manœuvres* et l'auteur de l'immortel *Tire-au-Flanc*.

Situation agricole

L'Officiel publie la situation agricole dans le Lot au 1^{er} novembre :

« Le mois d'octobre, bien ensoleillé, a été favorable à tous les travaux agricoles, récolte du maïs, arrachage des pommes de terre, vendanges. La récolte des noix se termine. Les ensemencements de seigle sont à peu près achevés, ceux du froment commencent et se poursuivent activement. Le beau temps a permis de rentrer une certaine quantité de regain.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Le vin. — La récolte de 1913 a atteint une bonne moyenne, et les vins sont de qualité supérieure. Quelques ventes ont eu lieu à des prix variant de 80 à 90 fr. la barrique de 225 litres, mais une baisse est probable.

Vol de marchandises. — Samedi matin, la justice faisait une descente dans le magasin, rue de la République, occupé par le nommé R... et son associé.

Cette perquisition avait pour but de rechercher si des marchandises appartenant à des soldats ottomans, qui ont débalé dans un magasin contigu, n'avaient pas été volées par eux.

Cette perquisition avait lieu à la suite de l'arrestation du marchand forain R... par la police d'Aubin, qui avait en même temps saisi des ballots de marchandises diverses reconnues par les Turcs comme leur appartenant.

R... a été transféré à Figeac par le train de une heure et demie de l'après-midi et conduit immédiatement au palais. Après interrogatoire de l'inculpé et de son associé, tous deux ont été écroués à la maison d'arrêt.

Tribunal correctionnel. — Audience du 8 novembre. — Le tribunal prononce d'abord :

Une condamnation à 16 fr. d'amende pour chasse sans permis ; deux condamnations à 16 fr. d'amende pour infraction à la police des chemins de fer, et passe ensuite aux affaires suivantes :

Jean Sournac, âgé de 28 ans, domestique à Laurettes, inculpé de rébellion aux agents de la force publique, est condamné à six jours de prison.

Sylvain Foulquié, âgé de 42 ans, chanteur ambulancier, originaire de Peyrilles, dont le casier judiciaire accuse 60 condamnations, est condamné à 15 jours de prison pour vagabondage.

Pierre Maroufin, 77 ans, journalier à Lacamadouct, poursuivi par l'administration des contributions indirectes pour colportage d'allumettes de contrebande, est condamné à 300 fr. d'amende. Le tribunal prononce en outre la confiscation de la marchandise saisie.

La dernière affaire concerne le nommé G..., d'Espédaillac, qui comparait sous l'inculpation de violence et de voies de fait. Après l'audition de M. Brugel, médecin légiste, appelé à donner son avis sur l'état mental du prévenu, le ministère public s'en réfère à justice.

Le tribunal condamne G... à 16 fr. d'amende avec sursis.

Planioles

Election du maire. — Le conseil municipal, réuni dimanche, a élu M. Fréjaville, maire, à la presque unanimité des membres présents.

Saint-Céré

Foire. — La foire du 6 novembre, malgré la pluie qui est tombée une partie de la journée, a été importante : tous les marchés étaient bien approvisionnés. Voici les cours pratiqués :

Le froment, 16 à 17 fr. 50 ; seigle, 12 à 13 fr. 50 ; avoine, 7 à 7 fr. 50 ; maïs, 14 fr. ; sarrasin, 10 fr. 50 à 11 fr. 50 ; pommes de terre, 3 à 3 fr. 50 ; châtaignes, 5 fr. 60 à 7 fr. 40 ; le tout le sac de 80 litres.

Boeufs d'attelage, 750 à 950 fr. la paire ; boeufs gras, 36 à 38 fr. les 50 kilos ; vaches laitières, 650 à 800 fr. la paire ; bouvillons, 400 à 550 fr. la paire ; les veaux de lait, de 1 fr. à 1 fr. 20 le kilo poids vif ; les porcs gras, de 42 à 52 fr. les 50 kilos ; les porcelets, de 10 à 40 fr. ; les moutons, de 23 à 35 fr. la pièce.

Le beurre, de 2 fr. à 2 fr. 50 le kilo ; les œufs, de 1 fr. 30 à 1 fr. 35 la douzaine ; les petits fromages du pays, 0 fr. 90 la douzaine ; les pigeons, de 1 fr. à 1 fr. 40 la paire.

La viande de boucherie est taxée : le veau, 1 fr. 90 ; le mouton, 2 fr. le kilo.

Mort subite. — Dimanche soir, à trois heures et demie, M. Joseph Bagnéris, horloger, est décédé subitement dans son domicile, au moment où il était à son bureau occupé à la correspondance.

M. Bagnéris, qui était âgé de soixante ans, souffrait depuis longtemps d'une affection cardiaque.

Nous adressons à sa veuve et à sa fille si douloureusement frappées par cette fin soudaine, nos sincères sentiments de condoléance.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Accident. — Dimanche matin vers 11 heures, M. M..., menuisier, avenue Gambetta, à Gourdon, se rendait à bicyclette et en compagnie d'un des amis au Vigan. Arrivé au lieu dit la Madeleine, M. M... voulant éviter un piéton qui, malgré ses appels persistait à ne pas vouloir se garer, fut précipité dans le fossé. Dans sa chute, M. M... ne reçut que quelques contusions heureusement sans gravité.

Quatre-Routes

Foire. — Notre foire du 8 novembre n'a pas eu son importance habituelle. Les cours ont été à peu près les mêmes que la dernière fois.

Marché aux boeufs : Peu de gros boeufs. Quelques affaires parmi les bouvillons qui valaient de 450 à 500 fr. la paire.

Marché aux moutons : Assez animé, mais les cours étant peu élevés, pas mal de moutons sont restés invendus.

Marché aux porcs : Bien peu de porcs gras. Quelques porcelets vendus à de très bons prix.

Volailles : Poulets, 3 fr. à 3 fr. 50 la paire ; les oies demi-grasses étaient assez recherchées ; les œufs valaient 1 fr. 30 la douzaine.

Les marchands forains et commerçants de la localité ont fait malgré tout une recette passable.

Aucun incident à signaler.

Prochaine foire le 8 décembre.

Dégagnac

Foire. — Notre foire, contrariée par la pluie, a été relativement importante malgré le mauvais temps. Voici les principaux cours pratiqués sur les divers marchés :

Marché aux boeufs. — Bouvillons, de 300 à 500 francs ; boeufs moyens, de 600 à 850 francs ; gros boeufs de travail, de 900 à 1.100 francs, le tout la paire ; boeufs gras, de 40 à 43 francs les 50 kilos, selon qualité.

Marché aux moutons. — Vente active et d'excellents prix. Brebis, de 28 à 35 francs ; agneaux, de 18 à 26 francs ; moutons de boucherie, vendus rapidement de 41 à 43 francs les 50 kilos.

Marché aux cochons. — Cochons pour la charcuterie, de 65 à 70 francs les 50 kilos, poids mort ; jeunes cochons d'élevage, de 20 à 35 francs la pièce.

Marché à la volaille. — Oies prêtes à engraisser, de 15 à 16 francs ; canards, de 8 à 9 francs. Le tout la paire ; poules, de 75 à 80 centimes ; poulets, 1 franc ; lapins domestiques, 35 centimes, le tout le demi-kilo.

Gibier. — Lièvres, de 4 à 5 francs, selon grosseur ; lapins de garenne, de 1,50 à 1 fr. 75 ; perdreaux rouges, 2 fr. 50 ; perdreaux gris, 2 francs.

Les jardiniers avaient apporté beaucoup de légumes, qui ont été rapidement enlevés.

Souillac

Accident. — Samedi dernier, vers cinq heures du matin, M. C. B... industriel à Souillac, descendait de la gare en voiture. A quelques mètres

du cimetière de la ville, ayant rencontré une voiture à âne chargée de linge, le cheval eut peur et s'emporta. Sous les efforts du cocher, les rênes cassèrent ainsi que les harnais, et le cheval se trouva ainsi dételé. La voiture, étant montée sur un tas de pierres versa et, dans sa chute, le cocher se démit une épaule, tandis que M. B. se relevait avec de simples contusions.

Nous souhaitons aux deux blessés une prompte guérison.

Chronique agricole

La culture du tabac

La France produit elle-même la plus grande quantité de tabac qu'elle consomme ou qu'elle exporte. Cette culture du tabac, autorisée dans 25 départements seulement, est très surveillée. Les agents de la régie comptent les plantes et les feuilles et les cultivateurs doivent, sous peine d'amende, rendre le même nombre de feuilles sèches. Ces feuilles sont envoyées par ballots dans l'une des vingt-cinq manufactures répandues sur les divers points du territoire et, selon la qualité, transformées en tabac à priser, à fumer, en cigares et en deux sous et en carottes à chiquer. Malgré la réglementation sévère, les permis de plantation sont très recherchés ; on compte 56.000 planteurs consacrant 16.000 hectares à la culture du tabac. Cinq départements à eux seuls produisent 60% de tout le tabac indigène : la Dordogne, 4 millions de kilos ; le Lot-et-Garonne, l'Isère, la Gironde, le Lot, de 2 à 4 millions chacun. La recette brute paraît être de 1.400 francs à l'hectare.

Nous achetons aussi du tabac ordinaire en Algérie où la culture est absolument libre. Pour les tabacs fins, l'administration s'adresse à l'étranger, aux Etats de Maryland, de Kentucky, d'Ohio et de Virginie, aux Etats-Unis, au Mexique, au Brésil, à Manille (Philippines), à Sumatra, Java et surtout à la Havane (Cuba).

L'amendement des prairies

De nombreuses expériences démontrent clairement que les engrais minéraux à base de chaux conviennent aux prairies basses à sol fourbeux et un peu humides. Le plâtre seul fait exception ; en s'hydratant, il subit une nouvelle cristallisation qui le rend absolument inefficace et même nuisible.

Les phosphates de chaux, de quelque nature qu'ils soient, opèrent par leurs deux éléments, peut-être encore plus par leur chaux que par leur acide phosphorique.

On peut l'expliquer aisément : La chaux, alcali minéral, neutralise quelques acides provenant de l'humus et, en même temps, aide puissamment à la nitrification des substances azotées du sol et ainsi réchauffe ces terrains froids par eux-mêmes.

Il suit de là qu'un chaulage produirait d'excellents effets dans ces prairies basses. Un mariage sérieux opérerait peut-être moins promptement, mais il les transformerait aussi en quelques années.

En combinant le pâturage constant par l'espèce chevaline et bovine avec les amendements calcaires, on peut obtenir d'excellentes prairies là où jusqu'à ce jour n'ont poussé que les carex, les joncs ou d'autres plantes n'ayant guère plus de valeur.

La destruction des châtaigneraies

Le développement considérable qu'a pris l'industrie du tannin est la cause de la disparition d'une grande partie de nos châtaigneraies.

Cette industrie consomme d'énormes quantités de bois à châtaignier. Actuellement, écrit M. de Jahan dans le *Corrèzien*, la fabrication du tannin entraîne la destruction annuelle d'environ 1.400 hectares de châtaigneraies en France. L'extrait tannique du bois de châtaignier, surtout du bois âgé, est en effet plus apprécié que le tannin qu'on retire du chêne. Les usines achètent le bois de châtaignier décortiqué à raison de 1 fr. 40 cent kilos et c'est l'appât de ce gain immédiat qui entraîne beaucoup de propriétaires de châtaigneraies à abattre leurs arbres. Ils y sont d'autant plus portés s'il ont à redouter de voir la terrible maladie de l'« encro » se propager parmi leurs arbres. Les ravages trop réels qui sont résultés, depuis plusieurs années, de l'extension de cette maladie, constituent la seconde cause de la disparition de tant de belles châtaigneraies.

Que les choses continuent d'aller de même et il ne faudrait pas longtemps pour voir presque complètement disparaître de notre sol un de ses arbres les plus magnifiques et les plus précieux. Il faut donc réagir contre une si fatale éventualité. Il faut donc sauver le châtaignier.

Le propriétaire qui, pour en vendre le bois aux usines, coupe à blanc étoce tous les arbres de ses plantations réalise, sans doute, un bénéfice immédiat, mais il a fait une bien mauvaise opération en supprimant une source régulière de revenu. C'est ce qu'on appelle tuer la poule aux œufs d'or. Les usines d'extraits tanniques sont d'ailleurs intéressées elles-mêmes, au premier chef, à la non destruction et, tout au contraire, à l'augmentation d'étendue des châtaigneraies en France, seul moyen, pour elles, d'assurer, dans l'avenir les importantes réserves de bois de châtaignier qui leur sont nécessaires. Beaucoup d'industriels l'ont d'ailleurs compris et certains d'entre eux encouragent même, par des primes, les entreprises de plantations de châtaigniers. Ce n'est, en effet, que par les plantations nouvelles qu'il peut être remédié, pour plus tard, à l'exagération des déboisements actuels.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 213^e livraison (8 Novembre 1913).

Le Talisman, par Pierre Maël. La Ménagerie du Sultan, par Jacques Frenouse. Le four électrique et les nouveaux matériaux, par Daniel Bellet. Ce qu'on peut encore demander au cheval, par Pierre de Mériel. La Saccharine, par L. Viator. Lohengrin ou le Chevalier au Cygne, par P. Bruel. Le Caractère dévoilé. Les Astres bizarres : un monde de nuages, un monde de poussière, par Gabriel Renardot.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie*. Sommaire du n^o 2111 du 8 novembre 1913.

Un survivant des faunes anciennes. Chronique. Le sautevent. Le triage des grains. L'expédition du duc des Abruzzes au Karakoram en 1909. La 2^e conférence internationale de l'heure. Charles Richet. Académie des sciences, Les ferry-boats de l'Hudson-River à New-York.

Ce numéro richement illustré, contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boul. Saint-Germain, Paris.

Le plus complet, le plus répandu
Le plus intéressant des journaux féminins :

Le PETIT ÉCHO de la MODE

Ne coûte plus... rien !

chaque numéro, vendu 10 centimes partout, étant

REMBOURSABLE PAR UN BON DE DIX CENTIMES

Accepté pour 50/0 de la valeur des objets désignés dans le journal

Le numéro en vente cette semaine contient :

2 Bons de Dix Centimes et 2 de Cinq Centimes

Soit 6 sous pour 2 sous !

18 PAGES ILLUSTRÉES - 50 MODELES de MODES - 2 PATRONS DÉCOUPÉS GRATUITS

DONT UN PATRON DE JUPE INÉDITE

1 grande FEUILLE de BRODERIES décalquées au fer chaud et un SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

450.000 exemplaires par semaine

LA HERNIE

PORTÉE HUMANITAIRE D'UNE BELLE DÉCOUVERTE

La nouvelle découverte du grand Spécialiste M. A. CLAVERIE de Paris est une de celles dont l'importance et la portée sont des plus considérables, si l'on songe au nombre incalculable de personnes qui sont atteintes de cette gênante et grave infirmité que l'on nomme la hernie.

Plus de 5.000 Docteurs-Médecins ordonnent journellement à leurs malades les appareils de A. CLAVERIE.

Plus de deux millions de blessés les ont adoptés avec enthousiasme.

Les Hôpitaux, les grandes Administrations, les Sociétés de Secours Mutuels les fournissent à leurs malades, à leurs employés ou à leurs membres.

Enfin chaque jour des centaines de témoignages enthousiastes de personnes soulagées et guéries parviennent à l'adresse du renommé Spécialiste.

Dans notre contrée notamment où la personnalité de M. A. CLAVERIE est depuis longtemps connue et hautement appréciée, nombreux sont les blessés qu'il a délivrés à tout jamais des souffrances, des inquiétudes et des misères causées par cette déplorable infirmité.

C'est pourquoi nous sommes heureux de rappeler la présence dans notre région du renommé Spécialiste qui fera l'application de ses appareils perfectionnés en donnant à chacun tous conseils et renseignements désirés, de 9 h. à 5 h. à :

Figeac. Samedi 15 novembre, hôtel des Voyageurs (villa).

CAHORS. Dimanche 16, hôtel des Ambassadeurs.

Gramat, Jeudi 20, hôtel de Bordeaux.

« CEINTURES-MAILLOTS » CLAVERIE pour tous les Déplacements des Organes chez la Femme (Hernies ombilicales, Descentes et Déviations de la matrice, Rein mobile, etc.).

ANIODOL

LE PLUS PUISSANT ANTISEPTIQUE NON TOXIQUE
Le seul conseillé par les Sommités médicales.

MODE D'EMPLOI :
LOTIONS : Plaies, Brûlures, Piqures, Alopeczie, Eczéma, Furoncles, Anthrax, Maladies des yeux.
GARGARISME : Coryza, Angines, Grippe, Catarrhe des narines, etc.
INJECTIONS : Pertes, Ecoulements, Trichites, Vaginites, Cystite, Métrites, Cancro, Suites de couches.

Fait disparaître d'emblée toutes mauvaises odeurs.
Dans les Pharm. Prix 3/25 le flacon. 7/50 le solution. Renseignements et Brochures : 32, r. des Mathurins, Paris

Directeur-Administrateur-Gérant

D'une Imprimerie avec quotidien et hebdomadaire, remplaçant depuis 3 ans complètement patron malade, connaissant travaux de Paris et lino, très actif, désire place analogue.

Ecrire aux initiales R. D., Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries
Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos
Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien
9, Rue du Lycée, 9 - Cahors
Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction
Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande
Location de décoration électrique pour fêtes et soirées
TÉLÉPHONE 37

FORGE VIRILE

retrouvée à tout âge par la méthode scientifique et infatigable du Dr ORHINY, 20, rue Richer, Paris. Efficacité garantie. Jamais d'insuccès. Notice explicative gratuite et franco sur demande.

PLUS DE TACHES de ROUSSEUR par l'emploi de la

Crème Vierge

du Dr BORDIGNON
Remède infailible contre les Ephélides (taches de rousseur), Coup de Soleil et Chloasma (masque de la grossesse).
Produit neutre ne produisant ni irritation, ni exfoliation de la peau.
LE POT : 4/50. — Franco 4/75.

Laboratoire PONTHEU, 63, Rue de Pontheu, PARIS

SOCIÉTÉ NORVÉGIENNE DE L'AZOTE

Augmentation du Capital.
En exécution de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 23 août 1913, cette Société procède à l'émission de 33.333 actions ordinaires nouvelles, jouissance du 1^{er} juillet 1913.

Un droit de souscription irrévocable est réservé : 10 aux détenteurs de certificats de souscription délivrés à raison de 8 actions par certificat et 25 par groupe de 5 certificats ; 20 aux détenteurs de bons de souscription délivrés à raison de 1 action par bon, 16 par 30 bons, 107 par 500 bons. 30 aux propriétaires d'actions de préférence ou ordinaires dans la proportion de 1 action nouvelle pour 7 anciennes. Les souscriptions à titre réductible seront en outre reçues tant des porteurs d'actions, certificats ou bons, que de toutes autres personnes.

Prix d'émission : 252 fr. 50 par action de fr. 250 payables : Frs. 87,50 en souscrivant, du 10 au 22 Novembre ; 100 » à la répartition, le 29 Novembre ; 125 » du 10 au 21 Février 1914.

Les souscriptions seront reçues en FRANCE : à la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS. La publication de la notice a été faite au Bulletin des Annonces légales obligatoires à la charge des Sociétés Anonymes du 8 Novembre 1913.

Représentants sont demandés pour vendre en campagne « Météorifuge et Spécialités Vétérinaires ». Première marque française, fortes remises. Ecrire : Adrien SASSIN, à Orléans.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 10 novembre 1913

Le marché s'est montré plus irrégulier comme conséquence de la mauvaise tenue des valeurs cuprifères et d'avis moins encourageants des places étrangères. Les affaires ont été très calmes.

La Rente française, après un début ferme, s'alourdissait à 87.

Par contre, les fonds d'Etats étrangers accentuent plutôt leurs bonnes dispositions. L'Extérieure espagnole cote 90,40, l'Italien 98,20, le Serbe 81,95 et le Turc 86,45.

Les emprunts russes s'inscrivent : le 3 0/0 1891 à 74,50, le 1896 à 72,15, le 5 0/0 1906 à 102,50, le 4 1/2 1909 à 99,60 et le Consolidé à 91,75.

Les chemins français restent fermes. Le Lyon se traite à 1290, le Nord à 1700 et l'Est à 922.

Nos établissements de Crédit se montrent hésitants : la Banque de Paris se termine à 1746, le Comptoir d'Escompte à 1053, le Crédit foncier à 862, le Crédit Lyonnais à 1654 et la Société Générale à 816.

Le Rio-Tinto est faible à 1810. Au comptant, la Colombia paraît bien orientée à 2840 ainsi que l'Omnium à 949.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages au Maroc

1^{er} Par Bordeaux-Casablanca
2^o Par Madrid-Algésiras-Tanger

Il est rappelé au public que la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie Transatlantique, a créé des billets directs simples et d'aller et retour de Paris à Casablanca ou vice versa, via Bordeaux.

Les départs des paquebots ont lieu les 10 et 25 de chaque mois par service rapide, les 2 et 18 par service accéléré.

Les prix sont, suivant la classe, de 205 fr. 85, 154 fr. 45, 99 fr. pour les billets simples, de 328 fr. 80, 251 fr. 10 et 161 fr. 35 pour les billets aller et retour.

Les personnes désirant réduire au minimum le voyage maritime peuvent également se rendre au Maroc par l'Espagne, via Madrid et Algésiras, d'où l'on peut gagner Tanger par une traversée de 2 heures 1/2 environ.

Un service rapide bi-hebdomadaire entre Madrid et Algésiras faisant suite au Sud-Express, train de luxe quotidien entre Paris et Madrid, permet d'effectuer le voyage de Paris à Tanger en 53 heures. C'est le mode d'accès au Maroc à la fois le plus rapide et le plus commode.

Relations directes et rapides

entre Paris-Quai-d'Orsay, St-Flour et Béziers via Bort-Neussargues

Depuis le 10 Octobre 1913, les relations quotidiennes entre Paris-Quai d'Orsay, Saint-Flour et Béziers, via Bort et Neussargues sont assurées conformément aux horaires ci-dessous :

aller : Paris-Quai d'Orsay, dép. 8 h. 20, 20 h. 43 ; Saint-Flour, arr. 22 h. 1, 7 h. 47 ; Béziers, arr. 15 h. 22.

Retour : Béziers, dép. 9 h. 45 ; Saint-Flour, dép. 5 h., 18 h. ; Paris-Quai d'Orsay, arr. 19 h. 14, 6 h. 7.

Voitures directes, 1^{re}, 2^e et 3^e classes à couloir, avec water-closet et lavabo entre Paris, Saint-Flour et Béziers.

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et les Colonies portugaises de l'Afrique, le Cap et le Natal, via Lisbonne. Par service combiné entre les Chemins de fer Français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et l'Entreprise Nationale de Navigation.

Billets simples et d'Aller et Retour 1^{re} classe (Chemin de fer et paquebots) entre Paris-Quai d'Orsay et Sao Thomé, Ambriz, Loanda, Benguela, Mossamédès, Capetown, Mozambique, Quelimane, Lourenço-Marquês, et Beira.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt tant en France qu'en Espagne et en Portugal à un certain nombre de points.

Les billets sont délivrés à Paris, à la gare de Paris-Quai d'Orsay ; en

Afrique, aux Agences de l'Entreprise Nationale de Navigation.

L'hiver aux plages Nantaises

Les plages Nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat.

En vue de faciliter l'hivernage dans ces stations, la Compagnie d'Orléans délivrera à titre d'essai, du 1^{er} novembre 1913 jusqu'au mercredi précédant la Fête des Rameaux 1914, aux familles d'au moins 3 personnes, des billets d'aller et retour collectifs à prix réduits dits « Billets d'hivernage ».

Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus).

Leur validité est de deux mois, non compris le jour de départ, avec faculté de prolongation d'un mois moyennant un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Trains rapides et express de jour et de nuit, voitures directes 1^{re}, 2^e, et 3^e classes, lits-toilette, compartiments-couchettes, wagons-restaurant.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAUBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

ON DEMANDE A ACHETER

de suite dans le département et départements voisins. Propriétés de rapport, d'agrément, Châteaux, Moulins, Fabriques, usines, scieries, filatures, tissages, briqueteries, quincaillerie, entreprises diverses, transports, brasseries, fabriques de chaussures, modes, nouveautés, vins en gros, distilleries, alimentation, hôtels, cafés, tabacs, boulangerie, etc. Capitaines, sociétés, command., assoc., hypoth. A demande sérieuse une offre gratuite sera faite par retour de courrier. **BANQUE D'ETUDES, 29, Boulevard Magenta, Paris, 3^e arr.**

ASSAINISSEMENT DES CHEMINS LOMBARDS

Les porteurs d'obligations Lombardes 3 0/0 et 4 0/0 sont convoqués par l'Office National des Valeurs Mobilières à une Assemblée générale qui se tiendra le 21 novembre pour examiner le projet d'assainissement de la Compagnie conçu à l'initiative de la Compagnie et approuvé par le Gouvernement Autrichien. On trouvera des cartes d'entrée et un exposé complet de ce projet dans les grands Etablissements de Crédit et Banques, ainsi qu'au siège de l'Office National, 5, rue Gaillon, Paris. Volez une analyse du plan d'assainissement.

Il est basé sur une intervention du Gouvernement Autrichien, en vue d'assurer aux obligataires le service ponctuel de leurs titres modifiés quant à l'amortissement, mais dont l'intérêt actuel est maintenu. Le plan impose aux actionnaires un sacrifice de 35 % de leur nominal et une stricte limitation de leurs droits. Enfin, un emprunt de 150 millions de francs est prévu pour remettre la Compagnie dans une situation normale en assurant notamment le service des obligations de francs et de florins.

Le Gouvernement propose au Parlement Autrichien d'accorder à la Compagnie une garantie législative du produit net. Les obligations 3 0/0, conservant leur intérêt de 13 francs, mais réduites en nominal à 310 francs, constitueraient alors des titres ayant la garantie d'un grand réseau, dont les recettes augmentent constamment, et, en cas d'insuffisance, la garantie absolue d'un grand Etat.

Si le Parlement ne votait pas cette loi en 1914, le Gouvernement s'est engagé à mettre en vigueur, au plus tard le 1^{er} janvier 1915, un autre régime de garantie rentrant dans sa compétence. Dans ce régime, le produit des obligations 3 1/2, 3 1/2 francs, au moyen d'une affectation exclusive et irrévocable sur la totalité de l'annuité italienne, qui est pratiquement équivalente à une garantie d'Etat. L'autre moitié restera gagée sur l'exploitation, mais le Gouvernement Autrichien a consenti à la Compagnie un système de garanties tarifaires qui permet d'assurer le service des titres à 13 francs d'intérêt et 325 francs d'amortissement. L'amortissement des titres garantis par ce système sera d'abord fait par rachats en Bourse ; mais toutes les économies en résultant seront versées à une réserve appartenant aux obligataires.

A cette même réserve seront versés les deux tiers des bénéfices de la Compagnie (après attribution aux actionnaires d'une annuité non rattachée correspondant au remboursement des actions à 200 francs et à une prime de dégression de 3 francs par an). Lorsque cette réserve contiendra une somme suffisante pour majorer de 25 fr. le taux de remboursement des obligations alors en circulation, le tirage au sort sera repris, l'amortissement par tirages se fera ainsi à 250 francs, sans préjudice de relèvements ultérieurs provenant de la participation des obligataires aux deux tiers des bénéfices de la Compagnie.

Quant aux obligations 4 0/0 (serbe W), leur situation est également réglée d'une manière formelle.

Ce plan d'assainissement a été élaboré de concert avec les courtiers représentants légaux de la collectivité des obligataires. Il a été approuvé par les Comités de Défense et par l'Office National des Valeurs Mobilières, qui a substitué la situation précise actuelle à une situation stable et assainie.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

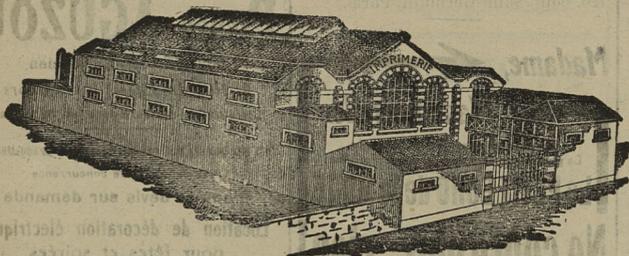
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 10 Novembre 1913

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.359			0,88	0,82	0,76
Vaches.....	1.116	766		0,82	0,78	0,72
Taureaux.....	248			0,76	0,72	0,68
Veaux.....	1.538	2.862	155	1,05	1,00	0,95
Moutons.....	20.181	7.488	855	1,10	1,05	1,00
Porcs.....	5.270	3.706		0,55	0,54	0,53

OBSERVATIONS. — Vente plus facile sur les bœufs, difficile sur les moutons, mauvaise sur les veaux et porcs.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors										De Toulouse à Paris par Cahors										De Cahors à Libos									
739		3		1123		121		23		35		1125		42		16		1140-1123		1132 (*)		4		122		700		1136	
OMNIBUS		RAPIDE		OMNIBUS		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		RAPIDE		EXPRESS		OMNIBUS		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS	
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.			
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19	—	20 27	22 51	—	—	—	—	—	—	13	—	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16	—	—	—	—	—	—	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	—	20 37	23 4	—	—	—	—	—	—	13 49	—	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47	—	—	—	—	—	—	—
LIMOGES (arr.)	3 16	14 12	—	0 47	—	2 28	8 34	—	—	—	—	—	—	—	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	8 38	12 25	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE (arr.)	6 18	15 41	—	2 53	—	4 5	12 5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE (dép.)	6 45	15 48	—	2 35	—	4 14	13 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	16 33	—	—	13 47	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC (arr.)	7 40	—	—	16 52	—	—	14 6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC (dép.)	7 45	—	—	16 54	—	—	14 10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 57	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS	7 53	—	—	17 2	—	—	14 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	17 18	—	—	14 34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19	—	—	—	—	—	—	—
Nozac	8 19	—	—	17 28	—	—	14 44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 28	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON	8 31	—	—	17 40	—	—	14 56	—	5 17	—	—	—	—	—	—	—	20 17	7 11	23 22	—	10 38	16 42	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair	8 40	—	—	17 49	—	—	15 5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 50	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	8 51	—	—	18	—	—	15 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	18 11	—	—	15 27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20 49	7 44	—	—	11 8	17 12	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Catus	9 13	—	—	18 23	—	—	15 38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19	—	—	—	—	—	—	—
Espère	9 22	—	—	18 33	—	—	15 47	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arr.)	9 32	17 18	—	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41	—	—	—	—	—	—	—	—	21 42	8 46	23 46	—	11 51	18 26	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (dép.)	9 41	17 23	—	18 58	4 9	5 58	16 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	9 51	—	—	19 8	—	—	16 18	7 12	—	—	—	—	—	—	—	—	22 2	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41	—	—	—	—	—	—	—
Cieurac	10 5	—	—	19 22	—	—	16 34	7 20	—	—	—	—	—	—	—	—	22 2	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41	—	—	—	—	—	—	—
Lalbenque	10 12	—	—	19 29	—	—	16 42	7 38	—	—	—	—	—	—	—	—	22 2	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41	—	—	—	—	—	—	—
Causade	10 45	18	—	20 2	—	—	16 42	7 38	—	—	—	—	—	—	—	—	22 2	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	—	20 36	5 9	7 1	17 54	8 19	—	—	—	—	—	—	—	—	22 2	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41	—	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE arr.	12 31	19 16	—	21 57	6	7 50	20 7	10 36	—	—	—	—	—	—	—	—	22 2	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41	—	—	—	—	—	—	—

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ	19 50	22 51	8 20	10
St-Denis-près-Martel	4 40	9 20	13 52	16 28
Vayrac	4 48	9 29	14 3	20 14
Bétaille (arrêt)	4 52	9 33	14 7	20 18
Puybrun	5	9 41	14 16	20